



LE TABLEAU

ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES ENTRE ENSEIGNANTS DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

AIDER LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP : DES ACCOMMODEMENTS POUR SOUTENIR TOUS LES ÉTUDIANTS

Une réflexion de NICOLE BEAUDRY, conseillère pédagogique à l'UQAM

MISE EN SITUATION

Jean-Charles enseigne à l'université depuis peu. Tout d'abord étonné de la présence d'étudiants en situation de handicap dans sa salle de cours, il a ensuite été rapidement confronté au comportement particulier de l'un de ses étudiants qui lui semble avoir des difficultés importantes à intégrer la classe. L'étudiant en question se présente au cours souvent en retard. Sa façon d'intervenir spontanément lors des présentations magistrales de Jean-Charles et ses questions semblent perturber certains étudiants.

Jean-Charles est soucieux de la réussite de tous. Il s'informe donc auprès du service de soutien aux étudiants en situation de handicap de son établissement à propos des moyens à privilégier pour aider cet étudiant et la classe. Par la suite, avec l'aide d'un conseiller pédagogique, il modifie quelques stratégies d'enseignement et adapte ses interventions auprès de son étudiant.

Jean-Charles prend maintenant le temps, à chaque début de séance, de présenter à l'ensemble de ses étudiants les objectifs qu'il poursuit. Il dépose les documents requis pour son cours une semaine à l'avance. Il a aussi pris le temps de rencontrer individuellement l'étudiant en question. Ces rencontres ont été une occasion de discuter avec lui de sa participation en classe et de ses interactions avec les pairs. L'étudiant en difficulté, qui ne bénéficiait d'aucun accommodement en début de trimestre, a pu rencontrer un conseiller et obtenir l'aide adéquate grâce, entre autres, à la bienveillance de son professeur.

Jean-Charles a trouvé l'expérience vraiment enrichissante, surtout parce qu'il a trouvé des moyens de favoriser les apprentissages de toute la classe en cherchant à aider un étudiant en situation de handicap.

POURQUOI?

CINQ RAISONS POUR METTRE EN PLACE DES MESURES D'ACCOMMODEMENT POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

1. Partout dans le monde, les dispositions législatives (politiques gouvernementales, Charte des droits et libertés de la personne, lois, etc.) obligent les établissements d'enseignement à offrir les services nécessaires pouvant servir au plein épanouissement intellectuel, affectif et social des personnes en situation de handicap.
2. Les établissements d'enseignement ont l'obligation d'offrir des accommodements aux personnes souffrant d'un handicap de manière à éviter toute forme de discrimination. Toutefois, ces accommodements doivent demeurer raisonnables, en ce sens qu'ils ne doivent pas imposer une contrainte excessive à l'établissement et ne pas interférer, ni modifier les objectifs d'apprentissage d'un cours.
3. L'Université est tenue de collaborer à la mise en œuvre d'accommodements. Chaque acteur et unité organisationnelle a des responsabilités quant au fait d'assurer l'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'ensemble des ressources et des activités de la communauté universitaire.
4. L'accommodement préventif sert de complément à l'accommodement individuel, au sens où il permet d'offrir des conditions accessibles dont bénéficient non seulement les étudiants en situation de handicap mais tous les étudiants d'un groupe classe.
5. La diversité de méthodes, de moyens et de stratégies pédagogiques a pour effet de réduire des difficultés d'apprentissage et favorise la réussite de tous, tout en respectant la qualité et la valeur d'un diplôme universitaire.

QUOI?

UN HANDICAP, QU'EST-CE QUE C'EST?

L'article 1, chap. E-20. de la Loi 56, *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, définit la personne en situation de handicap comme une personne sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. Le handicap visible (déficience motrice, visuelle ou auditive) requiert des aménagements qui sont devenus évidents pour tous (aménagements architecturaux, rampes d'accès, boutons poussoirs pour portes automatisées, ascenseurs, etc.). Le handicap non visible se traduit par différentes déficiences ou troubles neurologiques ou psychologiques (trouble de l'attention, hyperactivité, trouble du spectre de l'autisme, dysorthographe, troubles de santé mentale, etc.) Il requiert des accommodements davantage reliés à l'environnement d'enseignement qu'à l'environnement physique.

UN ACCOMMODEMENT : QU'EST-CE QUE C'EST?

L'éducation inclusive suggère deux voies d'accommodement : l'accommodement individuel et l'accommodement préventif. L'accommodement individuel se distingue par sa portée d'action sur une personne à la fois. L'accommodement préventif fait référence à l'aménagement de l'enseignement qui devient accessible à tous par le recours à des stratégies et des modes d'évaluation variés, par l'emploi d'outils technologiques et par la mise en place d'un climat collaboratif. L'accommodement préventif sert de complément à l'offre d'accommodement individuel.

CE QUE NOUS DIT LA RECHERCHE

LE PROCESSUS DE PRODUCTION DE SITUATIONS DE HANDICAP

La recherche ainsi que les organismes préoccupés par l'éducation inclusive avance que l'environnement est souvent le premier producteur de situations de handicap. Certaines modifications des facteurs environnementaux facilitent l'accomplissement d'activités courantes et font disparaître le handicap. Du même coup, ces modifications peuvent aussi être utiles pour l'ensemble de la communauté. Par exemple, l'ajout d'une rampe ou d'un élévateur nous paraît évident pour l'étudiant à mobilité réduite. Pourtant, certains accommodements, comme la consultation des notes de cours lors d'un examen ou l'ajout de temps supplémentaire pour la remise d'un travail, peuvent s'offrir à tous les étudiants au bénéfice même de l'étudiant en situation de handicap, et ce, sans amenuiser les apprentissages visés (Bélanger 2006)(Fougeyrollas 2010).



COMMENT?

ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le processus d'accommodement

Au départ, l'évaluation de l'étudiant par un professionnel reconnu permettra de bien identifier ses besoins et de lui donner accès à des mesures, des outils ou des moyens pour l'aider à effectuer une tâche précise dans le but de compenser une difficulté ou une incapacité. Jusque-là, l'enseignant intervient peu. L'étudiant se présente en classe avec un document officiel de son établissement et c'est à ce moment que l'enseignant est appelé, si ce n'est déjà fait, à collaborer dans l'utilisation de logiciels ou la mise en place d'un accompagnement et des moyens recommandés (temps supplémentaire pour travaux et examens, local isolé pour examen, etc.). Son ouverture et son empathie contribuent grandement à faciliter la mise en place des mesures d'accompagnement.

L'enseignant qui analyse la situation d'un point de vue d'accommodements préventifs verra si les moyens suggérés dans le document officiel de son établissement peuvent s'intégrer à ses méthodes pédagogiques ou à la forme d'évaluation des apprentissages déjà privilégiée. Le succès de la mise en place des accommodements préventifs repose sur la volonté d'offrir une chance égale à tous de faire valoir leur capacité. Un dialogue ouvert avec les responsables des services aux étudiants ou des services de soutien aux étudiants en situation de handicap de l'établissement devrait être aidant en ce sens.

Les accommodements préventifs sont ceux qui ont le plus grand impact (Projet Interordres, 2013) sur la réussite des étudiants en situation de handicap. Les trois conditions suivantes sont un incitatif pour les enseignants qui souhaitent recourir à des stratégies, des approches et des moyens pédagogiques qui répondent aux besoins de tous les étudiants de leur classe. En effet, les accommodements préventifs :

- N'altèrent ni ne modifient les objectifs d'apprentissage visés par le cours.
- Ne demandent pas un dédoublement de la tâche de travail pour l'enseignant.
- Sont favorables à l'apprentissage de tous, donc applicables à toute la classe.

Afin d'illustrer le propos, voici quelques interventions qui peuvent améliorer les interactions et la communication avec une personne présentant une situation de handicap :

Les interactions de groupe

Le plan de cours doit intégrer les informations indispensables au soutien des étudiants en situation de handicap. Cette information doit être mentionnée dès le premier cours.

En début de chaque séance, énoncer explicitement les attentes ainsi que les habiletés, les connaissances, les savoir-faire à acquérir aide les étudiants à suivre le rythme de l'enseignement durant le cours.

L'utilisation de plusieurs supports de communication (visuel, auditif, technologique) permet de rejoindre les étudiants dont les préférences d'apprentissage varient.

Faire des résumés fréquents offre des temps de pause nécessaire à l'assimilation de la matière et à la révision des éléments essentiels à retenir.

Les interactions en individuel

Si des interventions constantes et intenses de la part d'un étudiant perturbent le rythme de l'enseignement, il faut rassurer l'étudiant en lui indiquant que ses questions trouveront réponses à la pause ou à la fin du cours.

Il est important de respecter les différentes façons de communiquer en autant qu'elles demeurent courtoises.

Lors d'une rencontre individuelle, il est indispensable d'accorder de l'attention à la personne en abordant un sujet à la fois et en évitant de parler à sa place. La souplesse et la patience sont de mise.

La discrétion est de rigueur au sujet de l'incapacité ou de la cause du handicap. Aucune question à ce sujet n'est posée, à moins qu'elle ait manifestement trait au service offert et aux besoins de l'étudiant.

POUR EN SAVOIR PLUS

Bergeron, G. et Marchand, S. (2015). Soutenir l'apprentissage d'étudiants ayant un trouble d'apprentissage au collégial : le cas d'une recherche-action-formation. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 18(1), 1-27. Repéré à www.erudit.org

Fillion, R., Bourassa, M., Lanaris, C. et Pautel, C. (2016). *Guide de référence sur les mesures d'accommodement pouvant être offertes aux étudiants en situation de handicap en contexte universitaire*, Publication électronique repérée à <https://www.etsmtl.ca/Etudiants-actuels/Baccalaureat/Service-appui-reussite/Etudier-en-situation-de-handicap/Guide-reference>

Définition de la situation de handicap, selon les modèles de développement humain – Processus de production du handicap (MDH -- PPH). Publication électronique repérée à <http://www.ripph.qc.ca/fr/mdh-pph/developpement-humain-handicap>

Office québécois des personnes handicapées (2015, novembre). *Je veux accueillir et servir tout le monde*. Repéré à <http://www.formation.ophq.gouv.qc.ca/comment/ed/accueillir-et-servir-au-comptoir-ou-dans-un-bureau.html>.

D'AUTRES QUESTIONS À EXPLORER

- Comment s'outiller pour mieux intervenir auprès d'étudiants présentant un comportement perturbant en salle de classe?
- Les accommodements en contexte de stage : Comment évaluer les compétences? Quel type de collaboration doit s'établir entre les partenaires (université/milieu professionnel/étudiants)?

LE TABLEAU est disponible en format électronique à l'adresse suivante :

pedagogie.uquebec.ca/letableau

Comprendre le processus de l'accommodement des étudiants en situation de handicap a permis de prendre conscience que la mise en place en salle de classe de cours de moyens, approches, stratégies pédagogiques diversifiées pouvait non seulement soutenir les étudiants en situation de handicap, mais aider tous les étudiants. Le dialogue et la collaboration entre tous les intervenants du milieu universitaire est aussi nécessaire. La volonté de l'enseignant d'inclure dans son cours des pratiques pédagogiques diversifiées peut grandement influencer les chances de réussite de tous les étudiants et permettre d'inclure les étudiants en situation de handicap sans discrimination et sans favoritisme.

Références

- Abdoulaye, Anne (2013). *Cahier pédagogique des bonnes pratiques en éducation*, Cahiers Pédagogiques, Cercle de recherche et d'action Pédagogiques (CRAP). Consulté en ligne le 17-08-16 : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Des-bonnes-pratiques-en-education>
- Bélangier, Maxime (2006). Les approches adaptatives et inclusives visant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, Précisions de l'Office des personnes handicapées du Québec sur le concept d'intégration sociale et les approches inclusives. Office des personnes handicapées du Québec, Québec, Repéré : <https://scholar.google.ca/scholar?hl=fr&q=Les+approches+adaptatives+et+inclusives+visant+l%e2%80%99int%C3%A9gration+scolaire%2C+professionnelle+et+sociale+des+personnes+handicap%C3%A9e+s&btnG=&lr=>
- Brodeur, Monique (2016). Rapport intérimaire du groupe de travail sur l'éducation inclusive à l'UQAM, « *Éducation inclusive et accessibilité : une responsabilité légale collective, une occasion socioéducative pour l'UQAM* ». Document présenté à la commission des études le 29 avril 2016
- Fougeyrollas, Patrick (2010). La funambule, le fil et la toile : transformations réciproques du sens du handicap. Québec : Presses de l'Université Laval, Québec
- Gouvernement du Québec. (2004). *Loi 56*, article 1, chap. E-20, *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, Repéré à http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-20_1
- Rapport du Projet Interordres sur l'intégration à l'enseignement supérieur des nouvelles populations étudiantes en situations de handicap, Septembre 2013. Repéré à : <https://docs.google.com/file/d/0B2z2oz4ckHW6RldjYW5YcVEwNjQ/edit>